



N°30 / juin 2023

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la CAF

Agir ensemble

**Après la concertation,
un plan d'action pour
"garantir l'accueil du jeune enfant"**



Chers partenaires,

A la suite des annonces de la Première ministre Elisabeth Borne, la Cnaf et les Caf se félicitent de l'ambition de construire un Service Public de la Petite Enfance pour offrir les mêmes chances à chaque enfant. Elles se tiennent prêtes au renforcement de leur soutien aux acteurs du secteur et aux collectivités locales, pour accompagner la création de 200 000 solutions d'accueil d'ici 2030 répondant aux besoins et attentes diversifiés des familles et leur offrant des modes d'accueil de qualité.

Localement, l'action des Cafs s'exerce au sein du Comité Départemental des Services aux Familles, et se décline dans le volet petite enfance des conventions territoriales globales conclues avec les communes dans leur nouveau rôle « d'autorité organisatrice ».

La Caf de La Réunion s'inscrit résolument dans ces objectifs :

- la création de nouvelles solutions d'accueil individuel et collectif, en particulier des crèches à vocation d'insertion professionnelle,
- le déploiement des relais petite enfance (Rpe), dispositif créé par la Branche Famille en 1989 en vue d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil et d'accompagner les assistants maternels dans leurs pratiques professionnelles,
- la diffusion des structures passerelles, telles que les lieux d'accueil enfants parents, ainsi que des projets innovants à destination des familles en difficulté.

Nous savons pouvoir compter sur votre confiance et votre coopération dans cette mission d'avenir. Merci pour cet engagement à nos côtés !

Frédéric TURBLIN

Directeur de la CAF

- 02 | Service Public de la Petite Enfance, soutenir le développement territorial
- 03 | Qualité d'accueil en crèche : l'accompagnement de la Caf
- 04 | Des solutions de mode de garde pour faciliter la vie des parents
- 06 | Fonds d'innovation pour la petite enfance : appel à projets
- 07 | Le Laep, une structure ressource pour renforcer les liens entre les tout-petits et leur parents
- 09 | La déconjugalisation de l'Aah : projet phare de la Branche famille en 2023
- 10 | Nos dernières actualités

PETITE ENFANCE

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Dans le cadre de la concertation sur le futur service public de la petite enfance, le département de La Réunion a été choisi pour ses multiples spécificités géographiques, démographiques, sociologiques, économiques et sociales.



► Un contexte local atypique

Les éléments de contexte local expliquent en partie le caractère atypique du "modèle de développement" des secteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité sur notre territoire.

La situation démographique de l'île est dynamique avec un taux de natalité de 16,8 ‰ et un taux de fécondité de 2,4 enfants, comparé à 12,2 ‰ et 1,98 enfants pour la France métropolitaine. Par ailleurs, le développement de l'activité professionnelle des femmes, l'augmentation du nombre de séparations et de familles monoparentales (deux fois plus qu'en Métropole) ainsi que la précarité persistante (4 Réunionnais sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté) influencent les besoins des familles en termes de services d'accueil pour la petite enfance.

► Tous mobilisés pour l'intérêt des enfants

Les partenaires réunis au sein du Comité départemental des services aux familles, présidé par le préfet, sont convaincus que la concertation territoriale avec les familles et les professionnels sur le terrain a présenté de véritables opportunités à saisir collectivement pour le territoire et dans l'intérêt de tous les enfants de la République, les citoyens de demain.

► Des enjeux et des ambitions partagés

Les échanges durant la consultation se sont articulés autour de 3 axes majeurs, ce qui a permis de stimuler une nouvelle dynamique de partenariat élargi et de définir des enjeux prioritaires. À travers ces enjeux, les acteurs ont partagé des ambitions communes visant à améliorer les offres et les services pour la petite enfance à La Réunion :

- Améliorer les dispositifs de soutien à la parentalité ;
- Soutenir le développement de l'enfant ;
- Développer des solutions d'accueil pour tous.

► Le soutien du développement territorial

En vue de soutenir le développement de l'offre d'accueil, plusieurs actions ont déjà été déclinées sur le territoire comme :
- inscrire le développement des **lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et des classes passerelles** dans les orientations du Schéma départementale des services aux familles (SDSF) ;
- poursuivre le développement de l'offre d'accueil en inscrivant

le développement de l'accueil collectif et individuel dans les **Conventions Territoriales Globales**, avec au moins un **Relais Petite Enfance** et une **structure d'accueil collectif** par commune ;

- faciliter les actions conjointes entre les **crèches et les écoles maternelles** pour favoriser la continuité du parcours de l'enfant de la petite enfance à l'école maternelle ;
- généraliser la **labellisation des Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)** ;
- déployer les **micro-crèches itinérantes "Babybus"** dans les régions éloignées de l'île.

► Les actions en perspectives

La consultation a identifié plusieurs actions clés à mettre en œuvre sur le territoire afin de poursuivre le développement de solutions d'accueil adaptées, permettant aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale :

- **proposer un accueil de nuit** dans une structure identifiée et volontaire située à proximité du Centre Hospitalier Universitaire ;
- **communiquer auprès des employeurs** (publics et privés) sur la procédure de **réservation de berceaux** auprès des gestionnaires de crèche ;
- **diffuser un nouvel appel à projet pour les crèches d'entreprise en 2023**, dans le cadre de l'initiative "Agir pour le développement des crèches d'entreprise et la conciliation vie professionnelle et vie familiale à La Réunion".

L'objectif est de développer une offre d'accueil en structures collectives axée sur les besoins des entreprises et de leurs salariés.

Rendez-vous

Matinale crèches d'entreprises

le 21 juin 2023 (matin)

Inscription par formulaire >

JE M'INSCRIS



PETITE ENFANCE

QUALITÉ D'ACCUEIL AU SEIN DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAF



Dans le cadre de la construction du futur SPPE et le développement de notre offre d'accueil sur le territoire, l'enjeu de la qualité de cette accueil est essentiel.

Cette enjeu est posé dans le dernier rapport de l'Igas (Inspection générales des affaires sociales) qui établit des recommandations sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches. Des recommandations à prendre en compte dans un esprit d'amélioration continue.

Aujourd'hui les EAJE sont encouragés à une meilleure prise en compte de la qualité d'accueil, en lien avec l'ingénierie sociale et l'accompagnement financier de la Caf via les dispositifs suivants :

BONUS « mixité »

pour contribuer à la mixité sociale des publics accueillis en Eaje

RÉNOVATION des locaux

BONUS « inclusion handicap »

pour encourager une véritable politique d'inclusion au sein de toutes les structures, grâce au pôle ressources handicap déployé par l'Alefp avec le soutien de l'ARS et du Conseil Départemental

BONUS « territoires »

pour aller au plus près des familles

DISPOSITIFS d'accès à la culture

Chaque année, la Caf établit un **plan de contrôle** sur des dimensions qualitatives et financières des structures.

OBJECTIFS

- ▶ s'assurer du respect des engagements contractés par les partenaires ;
- ▶ vérifier la bonne destination des fonds versés ;
- ▶ s'assurer de la qualité du service ;
- ▶ contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention, de conseil, d'accompagnement.



40 structures contrôlées chaque année pour une masse financière de



7 millions d'euros

La Caf de La Réunion s'engage également dans une démarche proactive auprès de l'ensemble des gestionnaires d'établissement pour les informer régulièrement des évolutions du secteur et entretenir une relation de proximité et de confiance. Elle propose une approche plus ciblée pour les structures ayant présenté des signes de fragilisation (faible taux d'occupation, fort prix de revient), afin de leur proposer un accompagnement personnalisé.

C'est donc dans cette optique et en collaboration avec son réseau partenarial qu'elle met en œuvre un certain nombre de mesures pour veiller à la qualité proposée dans les structures.

Ces ambitions font d'ailleurs parties des orientations prises par le Comité départemental des services aux familles réunionnaises qui consistent à :

- **Créer un réseau de professionnels et de structures**, en partenariat avec la Fédération départementale pour accroître les échanges de bonnes pratiques, valoriser les réussites et les innovations ;

- **Renforcer la coordination et les échanges entre la CAF et le Conseil départemental (la PMI)** pour améliorer l'accompagnement des Eaje et prévenir les dysfonctionnements ;

- **Accompagner sur le volet qualité** en agissant sur le domaine de la formation des professionnels, dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales et de la formation continue visant à la montée en compétences des professionnels ;

- **Soutenir financièrement la modernisation des locaux** (7 structures ont bénéficié du fonds de modernisation des équipements en 2022 pour un montant d'1 million d'euros, ce qui a permis la restructuration de 300 places) ;

- **Travailler sur un référentiel multi partenarial qualité** pouvant aboutir à un label qualité, dans le cadre de la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

L'attention portée à la qualité du développement de l'enfant se traduit par des dispositifs permettant d'assurer sa sécurité physique et psychologique, enjeu central quelque soit le mode d'accueil.

PARENTALITÉ

DES SOLUTIONS DE MODE DE GARDE POUR FACILITER LA VIE DES PARENTS



Acteur de premier plan de la Petite enfance, la Branche famille de la Sécurité sociale porte les enjeux majeurs de la politique petite enfance : l'épanouissement des enfants, l'accès et le maintien dans l'emploi des parents, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion des enfants en situation de handicap Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), de la stratégie nationale des 1 000 jours, du futur service de la petite enfance annoncé par la Première ministre le 1er juin dernier, la poursuite du développement des solutions de garde dans le cadre de la politique petite enfance est donc un enjeu majeur sur notre territoire, avec comme objectifs le rééquilibrage territorial de l'offre, et l'amélioration de la réponse aux besoins des parents.

➤ Zoom sur les crèches d'entreprise

Comment fonctionne une crèche d'entreprise ? Une solution de mode de garde adaptée aux besoins du salarié qu'offre l'employeur (public, comme privé) s'appuie sur un partenariat avec un gestionnaire professionnel dans le cadre de la politique petite enfance soutenue par la Caf.

Concrètement, un employeur (entreprise, administration, association...) réserve des places de crèche pour ses salariés et participe pour un coût modéré au financement de la place d'accueil ou bien crée une structure confiée à un gestionnaire qualifié.

- **Pour l'employeur**, cela permet une fidélisation de ses collaborateurs et un coût réduit entre 200 et 400 euros par mois par place de crèche (selon les dispositifs mobilisés) ;

- **Pour le salarié**, les avantages sont une solution d'accueil à un coût abordable (coût moyen à 300 euros par mois en reste à charge), des formules d'accueil variées (accueil régulier à temps plein ou à temps partiel, accueil ponctuel et accueil d'urgence...).

Face à ce constat, la Caf de La Réunion a lancé un appel à projet fin 2022 pour créer de nouveaux partenariats et permettre à des employeurs de proposer à leurs salariés des places de crèche d'entreprise répondant à leurs besoins (proximité géographique, prise en compte des horaires de travail notamment).

Cette initiative inédite a suscité l'intérêt d'employeurs et devrait permettre de créer 144 places nouvelles d'ici 2024.

Un nouvel appel à projet sera lancé prochainement.



Faire la différence entre ...

- **Crèche d'entreprise** : elle peut se trouver dans les locaux de l'entreprise ou à proximité.
- **Entreprise de crèche** : c'est une société privée dont l'activité consiste à proposer des places d'accueil à des entreprises qui ne peuvent pas faire fonctionner une crèche. Elle gère les structures d'accueil souvent implantées à proximité des entreprises demandeuses, dans une zone d'activités par exemple.
- **Crèche inter-entreprises** : les places sont réservées par plusieurs entreprises souvent proches géographiquement les unes des autres. Que ce soit des Tpe, Pme ou des grandes entreprises, la réservation d'une ou plusieurs places en crèche est possible pour les employés.

Rendez-vous

"Matinale crèches d'entreprises"
le 21 juin 2023 (matin)

Inscription par formulaire >

JE M'INSCRIS



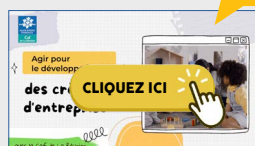
Vos contacts à la Caf sur ce sujet :

- Sybille BOYER, pilote de la thématique enfance/ jeunesse
sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafmail.fr
- Nathalie DUFOUR, conseillère départementale crèches d'entreprise - nathalie.dufour@cafreunion.cnafmail.fr



VIDEO

Agir pour
le développement
des crèches
d'entreprise



➤ Zoom sur le relais petite enfance

Le relais petite enfance (Rpe), anciennement Ram (relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Ils sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité. Ils sont des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Les relais petite enfance sont des lieux gérés soit par une collectivité locale, soit par un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit par une association, par une mutuelle ou par un établissement public administratif. Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance.

Des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde

Les Rpe informent les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà d'une information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap). Les animateurs du relais orientent, sur des critères objectifs, les familles vers le mode d'accueil correspondant le mieux à leurs besoins.

Pour les parents cherchant un assistant maternel agréé pour l'accueil de leur enfant, le rpe peut donner accès à la liste des assistants maternels du secteur.

Des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur

Les Rpe délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Ils sensibilisent et accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur. Ils informent notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Un lieu de rencontres et d'échanges

Les Rpe sont des lieux d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance. Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décroisement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) .

Le Rpe apporte aussi aux professionnels de l'accueil individuel un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Il leur communique également de l'information sur leurs droits, les aides auxquelles ils peuvent prétendre, etc.



Mme Elisabeth Borne, Première ministre

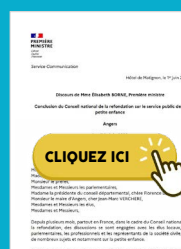
Conclusion du Conseil national de la refondation sur le service public de la petite enfance, le 1er juin 2023.

« Au-delà du développement des solutions d'accueil, nous voulons faciliter la vie des parents. C'est le troisième pilier de notre action.

Ainsi, je vous annonce qu'un « relais petite enfance » sera déployé dans

toutes les villes de plus de 10 000 habitants.

Très concrètement, cela veut dire que les parents disposeront d'un guichet unique pour les informer sur l'offre disponible et les accompagner dans leurs démarches. »



Pour accéder au discours d'Elisabeth Borne sur la conclusion du Conseil national de la refondation sur le service public de la petite enfance, cliquez sur le document.



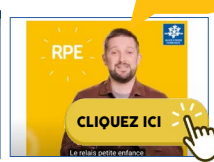
EN SAVOIR PLUS SUR...les Rpe



Le référentiel



La page dédiée aux Rpe sur le territoire



La Caf décrypte les Rpe en vidéo

VIDEO

Le métier d'assistant(e) maternel(le)

Partez à la rencontre de Kenny, l'un des rares hommes à être assistant maternel à La Réunion. Ce jeune papa exerce ce métier longtemps réservé aux femmes, au sein de la Maison d'assistants maternels du Conseil départemental.



SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

FONDS D'INNOVATION POUR LA PETITE ENFANCE : APPEL À PROJETS



Un fonds innovation petite enfance a été lancé dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance (SPPE).

➤ Financement

Ce fonds innovation petite enfance (Fipe) doté de 10M€, est cofinancé à part égale par l'État et la branche Famille de la Sécurité sociale. Les crédits « État » seront répartis au niveau régional selon une répartition populationnelle et les crédits de la branche Famille seront mobilisés sur Fonds Publics et Territoire et accordés après décision de la commission d'action sociale de la Caf.

➤ Objectifs

Ce fonds vise à soutenir des projets innovants et inspirants de nature à accélérer l'atteinte de l'ambition annoncée par la première Ministre d'ouvrir 200 000 places de crèche sur le territoire national d'ici à 2030 (dont 100 000 places supplémentaires d'ici à 2027).

Les projets devront être déposés par des collectivités territoriales pouvant s'appuyer, le cas échéant, sur des associations ou des fédérations locales, dans le cadre d'un projet de territoire, avec des cofinancements d'une ou plusieurs collectivités territoriales.

➤ Modalités

Tout au long de cet appel à manifestation d'intérêt, la Caf sera partie prenante :

En matière d'accompagnement :

- Elle pourra être sollicitée pour aider à l'élaboration de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ; les porteurs de projets devront faire figurer dans leur plan de financement, la part supportée par la Caf sur le Fonds Publics et Territoire ;
- Les dossiers de candidature seront déposés auprès de la Caf, en tant que secrétaire général du Comité départemental des services aux familles.

Pour l'examen des dossiers :

Les projets seront examinés par le Comité départemental des services aux familles le 8 septembre prochain qui émettra un avis. Les dossiers seront ensuite sélectionnés au niveau régional par le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la Deets et la Caf.

Pour le suivi des dossiers :

Notamment pour les lauréats sélectionnés à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt.

Calendrier de déploiement



EN SAVOIR PLUS

Pour tout savoir sur cet appel à manifestation d'intérêt et pour télécharger le cahier des charges [cliquez ici >>>](#)



CONTACTS

Vos contacts Caf pour un accompagnement et le dépôt de votre candidature :

> Gérard Philippe (Sud/Ouest) :

gerard.philippe@cafreunion.cnafrmail.fr

> Sybille BOYER (Nord/Est) :

sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafrmail.fr

PARENTALITÉ

LE LAEP, UNE STRUCTURE RESSOURCE POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES TOUT-PETITS ET LEUR PARENTS

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, la Caisse d'allocations familiales de La Réunion soutient la promotion, l'action et le développement des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Il s'agit d'un dispositif au coeur des ambitions des "1 000 premiers jours".

➤ Quel est le contexte ?

Lieux hybrides d'accueil favorisant les échanges entre parents, enfants et professionnels dans un cadre ludique, les LAEP offrent des temps de répit pour les parents et contribuent à la socialisation du jeune enfant, à la lutte contre les inégalités et l'isolement des parents.

Concernant ce dispositif, la consultation territoriale nationale sur le SPPE à laquelle la Caf de La Réunion a participé a permis d'identifier les enjeux prioritaires suivants au plan local :

- le soutien au bien-être des parents ;
- le développement des lieux ressources pour les parents ;
- l'innovation dans la co-éducation.

Une des actions phares est d'inscrire le développement des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) dans les Conventions Territoriales Globales contractées avec les communes (à minima 1 par commune ou EPCI).

➤ Qu'est ce qu'un lieu d'accueil enfants-parents ?

Parmi les services d'accueil de jeunes enfants, les LAEP fonctionnent sur une approche sociale participative qui s'appuie sur les activités pour créer le lien.

Ce dispositif doit respecter les principes suivants :

- être un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription ;
- constituer un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents ;
- être ouvert sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu ;
- appliquer les principes d'intervention comme l'accueil de l'enfant en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil.

La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité ou une participation modique.

Les accueillants ne doivent pas être positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils et les jeux et les activités éventuels sont constitués de supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants.



➤ L'accueil des familles

L'enfant de moins de 6 ans est accueilli en présence d'un parent ou d'un adulte référent, responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil. Les LAEP sont aussi ouverts aux femmes enceintes. L'enfant, avec la présence rassurante de l'adulte qui l'accompagne, rencontre d'autres enfants, partage des moments de jeux et découvre des règles de la vie en société.

Ce lieu peut ainsi permettre à l'enfant de vivre avec d'autres enfants, notamment pour préparer la séparation avec ses parents au moment de la rentrée scolaire ou de l'accueil chez une assistante maternelle.

Les parents, s'ils le souhaitent, jouent avec leur enfant, découvrent leur enfant avec d'autres enfants, échangent des expériences avec d'autres parents, viennent se rencontrer, faire une pause ou participer à des ateliers.

➤ Les accueillants

La fonction d'accueillant, quelle que soit la formation ou la profession exercée consiste à écouter les parents, parler du quotidien, jouer avec les enfants. Les qualifications les plus communes des accueillants sont : psychologue, travailleur social, puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants. Deux garanties pour les accueillants s'imposent dans un LAEP :

- la présence d'au moins deux accueillants par séance ;
- la supervision et/ou l'analyse des pratiques des accueillants par un professionnel de l'écoute, extérieur à l'équipe.



➤ La Caf de La Réunion accompagne techniquement et financièrement les projets de création

 **Le montant financier** engagé par la Caf en 2022 pour le fonctionnement des :

18 structures actuellement présentes sur le département est de plus de

540 000 € en prestation de service

115 000 € environ pour le Bonus territoire

 **L'aide technique** est apportée par le département parentalité de La Caf de La Réunion qui assure gratuitement un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi des projets auprès des structures. Il assure également l'animation du réseau LAEP sur le territoire.

 La Caf propose une **aide à l'investissement** et une aide à l'équipement pour faciliter l'implantation des structures. **L'aide peut atteindre 80 %.**

INFOS +

Les aides au fonctionnement octroyées par la Caisse d'allocations familiales

- Les LAEP sont financés par le versement d'une **prestation de service (Ps)** accordée à l'issue d'une contractualisation entre la Caisse d'allocations familiales et le gestionnaire au moyen d'une convention d'objectifs et de financement, sur une durée maximale de 4 ans, qui peut être portée jusqu'à 5 ans dans certaines conditions.
- **Le Bonus Territoire** : la contractualisation d'une Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF et la commune sur laquelle se situe le LAEP permet le versement d'un financement complémentaire.
- **Le Fonds Publics et Territoires (Fpt)** : pour les Laep répondant à des besoins spécifiques et remplissant certaines conditions, un financement est possible dans le cadre du fonds publics et territoires. Il s'agit notamment des projets de Laep en itinérance ou spécialisés dans l'accueil de publics en situation de handicap (parents et/ou enfants).



EN SAVOIR +

Émission Radio Samedi et vous

Diffusion du 13 mai dédiée au LAEP



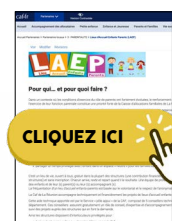
Guide pour la création des LAEP

Le guide « Créer un Laep » propose des fiches pratiques pour chaque étape de la création d'un Laep. Il s'inscrit dans la stratégie des « 1 000 premiers jours » et s'adresse aux partenaires et porteurs de projets.



La page dédiée aux LAEP sur Caf.fr

Pour plus d'information sur les lieux d'accueil enfants-parents et où les trouver sur le département, rendez-vous sur [>>>](http://www.caf.fr)



PARENTALITÉ

LA DÉCONJUGALISATION DE L'AAH : PROJET PHARE DE LA BRANCHE FAMILLE EN 2023

La « déconjugalisation » de l'Aah (Allocation aux adultes handicapés) est une réforme qui a été adoptée à l'unanimité en juillet dernier par le Parlement et qui entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2023.



L'Aah est une prestation versée par la Caf pour garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap. Soumise à des conditions de ressources, elle est aujourd'hui calculée en tenant compte des revenus du couple.

La réforme de la déconjugalisation de l'Aah changera le mode de calcul de l'allocation.

Ainsi, pour les bénéficiaires en couple, seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles seront prises en compte dans le calcul de la prestation.

Cette réforme favorise l'autonomie des personnes handicapées qui pourront bénéficier de l'allocation sans dépendre du conjoint et de ses ressources.

Le gouvernement a prévu un dispositif de maintien de droit pour éviter que cette réforme ne pénalise certains

bénéficiaires.

Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'Aah au 1^{er} octobre 2023, mais que le mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugalisé au 1^{er} octobre 2023. À l'inverse, certaines personnes qui ne percevaient pas l'Aah en raison des revenus trop élevés de leur conjoint, pourront, quant à eux, percevoir une Aah suite à la réforme.



Chiffres clés

Fin 2021, l'Aah comptait :

- **1 216 200** personnes bénéficiaires dont
 - **259 000 bénéficiaires** en couple et
 - **26 500** couples avec 2 bénéficiaires de l'Aah

Selon des premières estimations de la Drees, cette mesure profitera à :

- **160 000** ménages qui verront leur Aah augmenter,
 - dont **80 000** nouveaux bénéficiaires, à savoir les couples dont la personne handicapée a des revenus nuls ou faibles et dont le conjoint a des revenus supérieurs au Smic.

Données repères à La Réunion

Fin 2022, l'Aah comptait :

- **21 717 personnes bénéficiaires**, dont
- **4 645** en couples et
- **334** couples avec 2 bénéficiaires de l'Aah.



EN SAVOIR +

Déconjugalisation de l'Aah : les réponses aux questions que vous vous posez

Quand cette réforme entre-t-elle en vigueur ? Suis-je concerné par cette réforme ?

Retrouvez toutes les réponses dans le Faq sur Caf.fr >>>



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Offre de service

Inauguration du Baby bus+ itinérant de Saint-Paul

Le projet novateur BABY BUS+ ITINÉRANT porté par l'association Crèches Babyland et financé par la Caf de La Réunion a été inauguré le 5 mai dernier à Citerne Troussaille.

Le Babybus propose une offre de service mobile



destinée à faciliter le quotidien des familles en y déposant leurs enfants tout en effectuant leurs démarches administratives

Bien plus qu'un mode d'accueil standard, le Babybus propose une offre globale de service, notamment mobilisée par la Caf dans le cadre de l'accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires du RSA.

Au-delà de l'accueil des enfants, c'est tout un panel « socioadministratif » qui est proposé aux familles résidant dans les écarts avec un véritable guichet unique où les services d'un certain nombre de partenaires sont disponibles via un outil informatique intégré.

Concrètement, l'accompagnement déployé vise à :

- Favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas ;
- Garantir l'accès aux droits sociaux ;
- Soutenir la parentalité et les parents dans leurs démarches.

Les communes intéressées par le déploiement de cette solution d'accueil innovante dans les écarts peuvent s'adresser à la Caf ou directement à l'association Babyland.

Emission Vies de Famille

Déménagement : la grande aventure familiale

Déménager, c'est un événement stressant pour les parents et pour les enfants.

On se sépare d'une partie de son histoire, on perd ses repères,... ces changements chamboulent toute la famille.

La nouvelle émission TV Vies de Famille présente des conseils et témoignages dans son nouveau numéro « Déménagement : La grande aventure familiale » !

Une émission à découvrir en cliquant ici >



Prestations

L'Allocation de soutien familial (Asf)

Cette prestation permet de soutenir les familles monoparentales et les personnes ayant accueilli un enfant.

La Caf décrypte pour vous cette aide financière dans une toute nouvelle vidéo.

A visionner en cliquant ici >



Parentalité

Accompagnement des parents dans le deuil de leur enfant

Afin d'accompagner les parents qui font face au décès de leur enfant, la Caf a élaboré 5 guides présentant l'ensemble des services et des aides financières proposées.

Ces supports ont pour enjeux de transmettre des informations administratives et de guider les familles dans les différentes démarches du deuil.

Cliquez ci-dessous pour découvrir ces 5 guides >



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Magazine

Vies de famille - Numéro de mai

Le nouveau numéro du mois de mai du magazine Vies de famille vient tout juste de paraître.

Dans les informations de notre département, focus sur les espaces de rencontre et de médiation, le versement automatique des pensions alimentaires et le parcours séparation.

Au niveau national, les vacances d'été, une organisation et des possibilités qui s'adaptent à différents budgets, les séjours en famille, colos et jobs d'été.

Cette édition est à découvrir en ligne ci-dessous.



Visite officielle

Visite officielle de la Première ministre

A l'occasion de cette visite d'Élisabeth Borne, le directeur de la Caf Frédéric Turblin a eu l'opportunité de présenter l'outil E-SPOAR (Extranet pour le Suivi, l'Orientation et l'Accompagnement des bénéficiaires de RSA), une plateforme innovante entièrement locale développée par la Caf de la Réunion.

Cette plateforme repose sur un diagnostic approfondi réalisé en collaboration avec les usagers, afin de répondre aux besoins spécifiques des Réunionnais, de lever les obstacles d'accessibilité à leurs droits, de les orienter vers un parcours d'insertion.

Depuis son lancement en 2020, l'outil E-SPOAR a déjà orienté 23 000 personnes vers des solutions adaptées à leurs besoins. Ce résultat témoigne de l'impact positif de la plateforme dans l'accompagnement des usagers.



Cybersécurité

La Caf décrypte pour vous : le Phishing

La Caf fait appel à votre vigilance contre la réception d'e-mails, de sms et les appels frauduleux, et met tout en œuvre pour lutter au quotidien contre ces pratiques et l'usurpation de son identité.

En vidéo, voici toutes les clés pour les détecter et quelques règles à observer pour éviter les principaux pièges.

Phishing : emails, appels, sms frauduleux, 6 règles simples pour s'en protéger



Le Phishing décrypté par la Caf

